

Procès-verbal du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert

Séance régulière tenue par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, le lundi 12 juin 2006 à 19h30, sous la présidence de M. Stéphane Desjardins.

Sont présents :	19 Jacques Lemire	20 Roger Roy	21 Jacques E. Poitras
	22 Lise Dutil	23 Stéphane Desjardins	24 Suzanne Charbonneau
	25 Lorraine Guay Boivin	26 Michel Latendresse	

Sont également présentes : Mme Lise Angers, directrice de l'arrondissement
Me Carmen St-Georges, secrétaire du conseil de l'arrondissement

SH060612-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par M. Jacques E. Poitras

D'approuver l'ordre du jour de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-2 PROCÈS-VERBAL SÉANCE 8 MAI 2006 – APPROBATION

Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par M. Jacques Lemire

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 8 mai 2006, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-3 LISTES MENSUELLES DES DEMANDES D'ACHAT – APPROBATION

Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver les listes des demandes d'achat de l'arrondissement de Saint-Hubert pour la période du 1^{er} au 31 mai 2006, telles que soumises.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-4 OCTROI CONTRAT APP-06-085 – FOURNITURE D'ENROBÉS POUR RAPIÉÇAGE À FROID – TECH-MIX, DIVISION DE BAUVAL INC. – 152 500 \$ T.T.I

Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par M. Jacques Lemire



1. D'adjuger le contrat APP-06-085 pour la fourniture d'enrobés pour rapiéçage à froid à :

Tech-Mix, Division de Bauval inc.
3350, Rang de la Butte Aux Renards
Varenes Qc J3X 1P7

plus bas soumissionnaire conforme, le tout selon les prix unitaires soumis pour un montant de 152 500 \$ t.t.i., ou jusqu'à concurrence des quantités requises;

2. Cette dépense est imputable aux postes budgétaires 6-66-741-3210-00-2625-00000 et 6-66-744-4223-00-2625-00000 (Certificats du trésorier CT-60-06-00189, CT-60-07-00118, CT-60-08-00111).

3. Le présent contrat sera exécuté du 13 juin 2006 au 31 décembre 2008, sous la surveillance du chef du Service des travaux publics ou celle de son représentant.

4. Le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat entre les parties.

5. Pour les années 2007 et 2008, la présente résolution est conditionnelle à l'autorisation par le comité exécutif de la Ville de Longueuil, de l'engagement des crédits nécessaires.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, COMTÉ DE VACHON – DEMANDE DE SUBVENTION – RÉSEAU CYCLABLE – 5 550 \$

Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par Mme Suzanne Charbonneau

D'adresser une demande de subvention de 5 550 \$ au député du Comté de Vachon dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Cette subvention sera appliquée le cas échéant à l'amélioration de la sécurité du réseau routier local.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

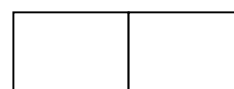
SH060612-6 AIDE FINANCIÈRE – SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE – PAROISSE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS (ACTION DIGNITÉ SAINT-HUBERT 2006) – MAGASIN PARTAGE – 6 300 \$

Considérant la recommandation du chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire datée le 23 mai 2006;

Il est proposé par Mme Suzanne Charbonneau
appuyé par M. Roger Roy

1. D'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la Paroisse Sainte-Marguerite Bourgeoys (Action Dignité Saint-Hubert 2006) :

- a) Monsieur le président de l'arrondissement;
- b) Le chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire.



2. D'accorder, conformément à cette entente une aide financière de 6 300 \$ à la Paroisse Sainte-Marguerite Bourgeois (Action Dignité Saint-Hubert 2006). Cette dépense est imputable au poste budgétaire 7-66-720-7011-00-2951-00000 (Certificat du trésorier CT-60-06-00183).

3. De mandater le chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de l'arrondissement de Saint-Hubert ou son représentant, pour fournir les services faisant l'objet de cette entente.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-7 AIDE FINANCIÈRE – CYNTHIA LEMIEUX – GYMNASTIQUE ARTISTIQUE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – NIVEAU NATIONAL – 200 \$

Considérant la recommandation du chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire datée le 12 mai 2006;

Il est proposé par Mme Suzanne Charbonneau
appuyé par M. Roger Roy

1. D'accorder une aide financière de 200 \$, à Cynthia Lemieux, pour sa participation aux championnats canadiens de gymnastique artistique qui se sont déroulés à Québec, du 14 au 21 mai 2006;

2. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 7-66-720-7011-00-2951-00000 (Certificat du trésorier CT 60-06-00184).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-8 AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE NATATION HIPPOCAMPE DE SAINT-HUBERT – COMPÉTITION PROVINCIALE DE NATATION – 27 ET 28 MAI 2006 – 500 \$

Considérant la recommandation du chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire datée le 12 mai 2006;

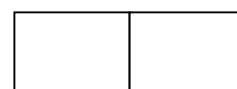
Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

1. D'accorder une aide financière de 500 \$, au club de natation Hippocampe de Saint-Hubert, pour sa participation à la compétition provinciale de natation qui s'est déroulée les 27 et 28 mai 2006 au centre sportif Rosanne-Laflamme;

2. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 7-66-720-7011-00-2951-00000 (Certificat du trésorier CT 60-06-00185).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-9 AIDE FINANCIÈRE – PAROISSE SAINT-HUBERT – «MANDATAIRE» SEMAINE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE – 11 AU 17 OCTOBRE – 500 \$



Considérant la recommandation du chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire datée le 31 mai 2006;

Il est proposé par Mme Lise Dutil
appuyé par Mme Suzanne Charbonneau

1. D'accorder une aide financière de 500 \$, à la Paroisse Saint-Hubert pour l'organisation de la semaine mondiale du refus de la misère qui se déroulera du 11 au 17 octobre 2006;

2. D'imputer cette dépense au poste budgétaire 7-66-720-7011-00-2951-00000 (Certificat du trésorier CT 60-06-00186).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-10 AIDE FINANCIÈRE – SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE – LA PORTE OUVERTE MAISON DES JEUNES – DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS JEUNESSE DE PRÉVENTION, ANIMATION, FORMATION ET LOISIRS – 50 000 \$

Considérant la recommandation du chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire datée le 1^{er} juin 2006;

Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par M. Jacques Lemire

1. D'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec La Porte Ouverte Maison des jeunes de Saint-Hubert pour le développement des activités jeunesse de prévention, d'animation, de formation et de loisirs :

- a) Monsieur le président de l'arrondissement ;
- b) Le chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire.

2. D'accorder, conformément à cette entente, une aide financière de 50 000 \$ à La Porte Ouverte Maison des jeunes de Saint-Hubert. Cette dépense est imputable au poste budgétaire 7-66-720-7011-00-2951-00000 (Certificat du trésorier CT-60-06-00188);

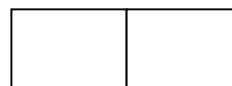
3. De mandater le chef du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de l'arrondissement de Saint-Hubert ou son représentant, pour assurer le suivi des services faisant l'objet de cette entente.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-11 DÉROGATION MINEURE – M. EJEIL MAROUN – LOT 2 875 823 – RÉDUIRE MARGE LATÉRALE – 7039 RUE TALBOT – RECOMMANDATION CCU 060523-31 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – APPROBATION

Considérant qu'une demande a été formulée par monsieur Ejeil Maroun, pour une dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme concernant le lot 2 875 823, du cadastre du Québec, situé au 7039, rue Talbot;

Considérant que le 23 mai 2006, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution CCU 060523-31 pour recommander l'acceptation de la demande;



Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 24 mai 2006 du Journal de Saint-Hubert, à propos de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne n'est intervenue au sujet de cette demande lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 12 juin 2006;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

Que l'arrondissement de Saint-Hubert accorde une dérogation mineure à l'effet de réduire la marge latérale droite, prescrite à la grille des usages et normes de la zone H-246, de 1,5 mètre à 1,2 mètre pour l'immeuble situé sur le lot 2 875 823, au 7039, rue Talbot.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-12 DÉROGATION MINEURE – M. GILBERT BERTHIAUME – LOT 3 636 457 – RÉDUIRE LARGEUR ET SUPERFICIE MINIMALES TERRAIN – COIN GRANDE ALLÉE ET MONTCALM – RECOMMANDATIONS CCU 060523-32 ET CCU 060523-33 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – APPROBATION

Considérant qu'une demande a été formulée par monsieur Gilbert Berthiaume, pour une dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme concernant le lot 3 636 457, du cadastre du Québec;

Considérant que le 23 mai 2006, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté les résolutions CCU 060523-32 et CCU 060523-33 pour recommander l'acceptation de la demande;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 24 mai 2006 du Journal de Saint-Hubert, à propos de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne n'est intervenue au sujet de cette demande lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 12 juin 2006;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

Que l'arrondissement de Saint-Hubert accorde une dérogation mineure à l'effet de réduire la largeur minimale de terrain de 15 mètres à 13,76 mètres, et la superficie minimale de terrain de 500 mètres carrés à 475,7 mètres carrés, prescrites à la grille des usages et normes de la zone H-645, pour l'immeuble situé sur le lot 3 636 457.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-13 DÉROGATION MINEURE – M. GILBERT BERTHIAUME – LOT 3 636 458 – RÉDUIRE LARGEUR ET SUPERFICIE MINIMALES TERRAIN – COIN GRANDE ALLÉE ET MONTCALM – RECOMMANDATIONS CCU 060523-34 ET CCU 060523-35 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – APPROBATION

Considérant qu'une demande a été formulée par monsieur Gilbert Berthiaume, pour une dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme concernant le lot 3 636 458, du cadastre du Québec;



Considérant que le 23 mai 2006, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté les résolutions CCU 060523-34 et CCU 060523-35 pour recommander l'acceptation de la demande;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 24 mai 2006 du Journal de Saint-Hubert, à propos de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne n'est intervenue au sujet de cette demande lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 12 juin 2006;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

Que l'arrondissement de Saint-Hubert accorde une dérogation mineure à l'effet de réduire la largeur minimale de terrain de 15 mètres à 11,99 mètres et la superficie minimale de terrain de 500 mètres carrés à 398,3 mètres carrés, prescrites à la grille des usages et normes de la zone H-645, pour l'immeuble situé sur le lot 3 636 458.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-14 DÉROGATION MINEURE – MME SYLVIE CHABOT – LOT 3 671 676 – RÉDUIRE MARGE LATÉRALE – 7655 CHEMIN DE CHAMBLY – RECOMMANDATION CCU 060523-36 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – APPROBATION

Considérant qu'une demande a été formulée par madame Sylvie Chabot, pour une dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme concernant le lot 3 671 676, du cadastre du Québec, situé au 7655, chemin de Chambly;

Considérant que le 23 mai 2006, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution CCU 060523-36 pour recommander l'acceptation de la demande;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 24 mai 2006 du Journal de Saint-Hubert, à propos de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne n'est intervenue au sujet de cette demande lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 12 juin 2006;

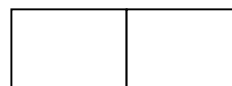
Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

Que l'arrondissement de Saint-Hubert accorde une dérogation mineure à l'effet de réduire la marge latérale droite, prescrite à la grille des usages et normes de la zone C-585, de 1,5 mètre à 0,5 mètre pour l'immeuble situé sur le lot 3 671 676, au 7655, chemin de Chambly.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-15 DÉROGATION MINEURE – MME ISABELLE PICHÉ – LOT 2 875 781 – RÉDUIRE NOMBRE MINIMAL CASES DE STATIONNEMENT – CHEMIN DE CHAMBLY – RECOMMANDATION CCU 060523-37 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – APPROBATION

Considérant qu'une demande a été formulée par madame Isabelle Piché, pour une dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme concernant le lot 2 875 781, du cadastre du Québec;



Considérant que le 23 mai 2006, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution CCU 060523-37 pour recommander l'acceptation de la demande;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 24 mai 2006 du Journal de Saint-Hubert, à propos de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne n'est intervenue au sujet de cette demande lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 12 juin 2006;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

Que l'arrondissement de Saint-Hubert accorde une dérogation mineure à l'effet de réduire le nombre de cases de stationnement, prescrit à la grille des usages et normes de la zone P-586, de 45 à 30 pour l'immeuble situé sur le lot 2 875 781, à la condition stipulée à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-16 DÉROGATION MINEURE – M. JIMMY BALOUKAS – LOT 2 875 445 – RÉDUIRE NOMBRE MINIMAL CASES DE STATIONNEMENT – 6202 CHEMIN DE CHAMBLY – RECOMMANDATION CCU 060523-38 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – APPROBATION

Considérant qu'une demande a été formulée par monsieur Jimmy Baloukas, pour une dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme concernant le lot 2 875 445, du cadastre du Québec, situé au 6202, chemin de Chambly;

Considérant que le 23 mai 2006, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution CCU 060523-38 pour recommander l'acceptation de la demande;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 24 mai 2006 du Journal de Saint-Hubert, à propos de ladite demande de dérogation mineure;

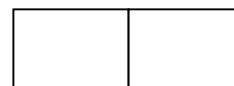
Considérant que M. Paul Dauphinais s'est exprimé à propos de cette demande et a déposé à ce sujet une lettre adressée à M. Jacques E. Poitras, président du Comité consultatif d'urbanisme, et signée par lui et 9 résidents de la rue Madrid;

Considérant que M. Jimmy Baloukas s'est également exprimé à propos de cette demande;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

Que l'arrondissement de Saint-Hubert accorde une dérogation mineure à l'effet de réduire le nombre de cases de stationnement, prescrit à la grille des usages et normes de la zone C-285, de 48 à 34 pour l'immeuble situé sur le lot 2 875 445, au 6202, chemin de Chambly, aux conditions stipulées à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



SH060612-17 DÉROGATION MINEURE – M. FRÉDÉRIK ROUTHIER – LOT 2 796 796 - RÉDUIRE NOMBRE MINIMAL CASES DE STATIONNEMENT – 2105 RUE HOLMES – RECOMMANDATION CCU 060523-39 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – APPROBATION

Considérant qu'une demande a été formulée par monsieur Frédérick Routhier, pour une dérogation mineure aux dispositions de la réglementation d'urbanisme concernant le lot 2 796 796, du cadastre du Québec, situé au 2105, rue Holmes;

Considérant que le 23 mai 2006, le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution CCU 060523-39 pour recommander l'acceptation de la demande;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 27 mai 2006 du Courrier du Sud, à propos de ladite demande de dérogation mineure;

Considérant qu'aucune personne n'est intervenue au sujet de cette demande lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert tenue le 12 juin 2006;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

Que l'arrondissement de Saint-Hubert accorde une dérogation mineure à l'effet de réduire le nombre minimal de cases de stationnement, prescrit à la grille des usages et normes de la zone C-772, de 31 cases à 14 cases pour l'immeuble situé sur le lot 2 796 796, au 2105, rue Holmes.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-18 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES – FRIGORA – M. SERGE CARPENTIER – 5250, RUE J.-A.-BOMBARDIER – LOT 328 P – ZONE I-895 – INSTALLATION ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES SUR LA TOITURE – RECOMMANDATION CCU 060523-4

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-4 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

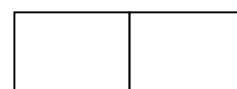
D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones industrielles, le projet d'installation d'équipements mécaniques sur la toiture, au 5250, rue J.-A.-Bombardier.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-19 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES – GROUPE MIRO – M. SYLVAIN VASKELIS – 6155 CHEMIN DE LA SAVANE – LOT 7-52 – ZONE I-146 – AGRANDISSEMENT BÂTIMENT PRINCIPAL – RECOMMANDATION CCU 060523-5

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-5 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin



D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones industrielles, et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 6155, chemin de la Savane.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-20 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES COMMERCIALES – COSTCO SAINT-HUBERT – M. FERNANDO DE MARCO – 5025 BOULEVARD COUSINEAU – LOT 2 200 613 – ZONE C-315 – AGRANDISSEMENT BÂTIMENT – RECOMMANDATION CCU 060523-6

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-6 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Roger Roy

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones commerciales, et à la condition stipulée à ladite recommandation, le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 5025, boulevard Cousineau.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-21 P.I.I.A. SECTEUR COMMERCIAL BOULEVARD TASCHEREAU – FRUITERIE VAL-MONT – 3805 BOULEVARD TASCHEREAU – LOTS 2 799 628, 2 799 630, 2 799 631, 2 799 633 – ZONE C-773 – RÉNOVATION BÂTIMENT ET RÉAMÉNAGEMENT TERRAIN – RECOMMANDATION CCU 060523-7

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-7 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

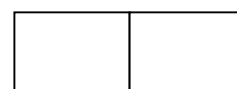
D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur commercial boulevard Taschereau et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet de rénovation du bâtiment et du réaménagement du terrain au 3805, boulevard Taschereau.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-22 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES – PÂTISSERIE JESSICA – M. JÉRÔME TCHOAMIN – 3125 1^{ère} RUE – LOT 2 207 222 – ZONE I-591 – NOUVELLES ENSEIGNES SUR FAÇADE ET SUR POTEAUX – RECOMMANDATION CCU 060523-8

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-8 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin



D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones industrielles, et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet d'installation de nouvelles enseignes sur façade et sur poteaux au 3125, 1^{ère} Rue.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-23 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES COMMERCIALES – QI GONG & YOGA – MME VIVIANNE SCHWARTZ – 7600 CHEMIN DE CHAMBLY – LOT 3 086 745 – ZONE C-585 – REMPLACEMENT FACE DE L'ENSEIGNE DÉTACHÉE – RECOMMANDATION CCU 060523-9

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-9 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones commerciales, le projet de remplacement d'une face de l'enseigne détachée au 7600, chemin de Chambly.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-24 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES MIXTES – CENTRE JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE – MME CHRISTINE LALONDE – 1400 BOULEVARD ÉDOUARD – BUREAU 116 – LOT 2 798 704 – ZONE H-641-1 – REMPLACEMENT FACE DE L'ENSEIGNE SUR FAÇADE BÂTIMENT – RECOMMANDATION CCU 060523-10

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-10 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones mixtes, le projet de remplacement d'une face de l'enseigne sur façade au 1400, boulevard Édouard.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-25 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES MIXTES – VIDÉO FLASH – M. MATHIEU ST-GERMAIN – 1400 BOULEVARD ÉDOUARD – BUREAU 105 – LOT 2 798 704 – ZONE H-641-1 – REMPLACEMENT FACE DE L'ENSEIGNE SUR FAÇADE BÂTIMENT ET DE L'ENSEIGNE SUR SOCLE – RECOMMANDATION CCU 060523-11

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-11 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire



D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones mixtes, le projet de remplacement des faces sur les enseignes sur façade et sur socle au 1400, boulevard Édouard.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-26 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES MIXTES – M. E. AUTO COURTIER – M. ÉRIC ST-GEORGES – 3665 MONTÉE SAINT-HUBERT – LOT 2 199 797 – ZONE C-358 – REMPLACEMENT FACE DE L'ENSEIGNE SUR FAÇADE BÂTIMENT ET DE L'ENSEIGNE SUR SOCLE – RECOMMANDATION CCU 060523-12

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-12 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones mixtes, et à la condition stipulée à ladite recommandation, le projet de remplacement des faces sur les enseignes sur façade et sur socle au 3665, montée Saint-Hubert.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-27 P.I.I.A. SECTEUR COMMERCIAL BOULEVARD TASCHEREAU – JET SEPT BRONZAGE – MME SYLVIE ROBERGE – 3525 BOULEVARD TASCHEREAU – LOT 2 936 811 – ZONE C-773 – INSTALLATION NOUVELLE ENSEIGNE SUR FAÇADE – RECOMMANDATION CCU 060523-13 – REFUS

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-13 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

De refuser, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur commercial boulevard Taschereau et à la condition stipulée à ladite recommandation, le projet d'installation d'une nouvelle enseigne sur façade au 3525, boulevard Taschereau.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-28 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES MIXTES – AU COIN DU MEUBLE JML – M. JACQUES LEBLANC – 4740 MONTÉE SAINT-HUBERT – LOT 1 897 205 – ZONE C-358 – REMPLACEMENT ENSEIGNE SUR FAÇADE – RECOMMANDATION CCU 060523-14

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-14 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lise Dutil



D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones mixtes, et à la condition stipulée à ladite recommandation, le projet de remplacement de l'enseigne sur façade au 4740, montée Saint-Hubert.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-29 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES – A.D.C.O. – M. SERGE BEAUCHAMP POUR S.B.G. – 5400 RUE ARMAND-FRAPPIER – LOT 329-5 – ZONE I-895 – AGRANDISSEMENT BÂTIMENT PRINCIPAL – RECOMMANDATION CCU 060523-15

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-15 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones industrielles, et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 5400, rue Armand-Frappier.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-30 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES MIXTES – M. PIERRE DAOUST – 1999 BOULEVARD ÉDOUARD – LOTS 234-416 À 234-418 – ZONE H-771-1 – RÉNOVATION BÂTIMENT ET RÉAMÉNAGEMENT TERRAIN – RECOMMANDATION CCU 060523-16

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-16 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones mixtes, et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet de rénovation du bâtiment et de réaménagement du terrain au 1999, boulevard Édouard.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-31 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES – COOPÉRATIVE D'HABITATION LE MULTIMONDE – MME ISABELLE PICHE – CHEMIN DE CHAMBLY – LOT 2 875 781 – ZONE P-586 – NOUVEAU BÂTIMENT POUR COOPÉRATIVE DE 30 LOGEMENTS – RECOMMANDATION CCU 060523-17

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-17 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin



D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones résidentielles, et à la condition stipulée à ladite recommandation, le projet de construction d'un nouveau bâtiment de coopérative de 30 logements sur le chemin de Chambly.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-32 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES INDUSTRIELLES – AGROPUR – M. SHAPIRO ET M. WOLFE – RUE ARMAND-FRAPPIER – ZONE I-895 – NOUVEAU BÂTIMENT INDUSTRIEL – RECOMMANDATION CCU 060523-18

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-18 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones industrielles, le projet de construction d'un nouveau bâtiment industriel sur la rue Armand-Frappier.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-33 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES COMMERCIALES – MME SYLVIE CHABOT – 7655 CHEMIN DE CHAMBLY – LOT 3 671 676 – ZONE C-585 – NOUVEL ESCALIER EXTÉRIEUR EN MARGE LATÉRALE – RECOMMANDATION CCU 060523-19

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-19 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

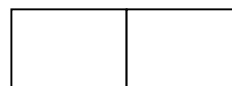
D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones commerciales, le projet d'installation d'un nouvel escalier extérieur en marge latérale au 7655, chemin de Chambly.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-34 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES – VILLE DE LONGUEUIL – ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT – PROBLÉMATIQUE RELIÉE AUX SYSTÈMES D'AIR CLIMATISÉ – RECOMMANDATION CCU 060523-20

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-20 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin



D'approuver la nouvelle directive sur l'installation des systèmes d'air climatisé extérieurs, applicable aux bâtiments résidentiels de type multifamilial situés dans les zones où un plan d'implantation et d'intégration architecturale est en vigueur.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-35 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES – HABITATIONS GRAND CONFORT – M. BERNARD HÉROUX – RUE RACINE – LOTS 3 743 119 ET 3 743 120 – ZONE H-528 – 2 NOUVEAUX BÂTIMENTS DE 7 ET 8 LOGEMENTS – RECOMMANDATIONS CCU 060523-21 ET CCU 060523-22

Afin de donner suite aux recommandations CCU 060523-21 et CCU 060523-22 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones résidentielles, et à la condition stipulée aux dites recommandations, le projet de construction de deux nouveaux bâtiments de 7 et 8 logements sur la rue Racine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-36 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES – HABITATIONS GRAND CONFORT – M. BERNARD HÉROUX – CHEMIN DE CHAMBLY – LOT 3 396 656P – ZONE H-283 – 2 NOUVEAUX BÂTIMENTS DE 8 LOGEMENTS – RECOMMANDATIONS CCU 060523-23 ET CCU 060523-24

Afin de donner suite aux recommandations CCU 060523-23 et CCU 060523-24 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones résidentielles, et à la condition stipulée aux dites recommandations, le projet de construction de deux nouveaux bâtiments de 8 logements sur le chemin de Chambly.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-37 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES – M. MICHEL PELCHAT – 2458 RUE RACINE – LOT 3 408 847 – ZONE H-528 – MODIFICATION AMÉNAGEMENT TERRAIN – RECOMMANDATION CCU 060523-25

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-25 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin



D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones résidentielles, et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet d'aménagement du terrain au 2458, rue Racine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-38 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES COMMERCIALES – FIRST CAPITAL – FAHEY ET ASSOCIÉS – 5950 BOULEVARD COUSINEAU – LOT 2 202 483 – ZONE C-421 – RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES – RECOMMANDATION CCU 060523-26

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-26 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones commerciales, et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet de rénovations extérieures au 5950, boulevard Cousineau.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-39 P.I.I.A. SECTEUR PATRIMONIAL CHEMIN DE CHAMBLY – SALON DE COIFFURE CHEZ FRANCINE – M. YVAN LAREAU – 5465 CHEMIN DE CHAMBLY – LOT 2 202 531 – ZONE C-584 – REMPLACEMENT FACE DE L'ENSEIGNE SUR POTEAUX – RECOMMANDATION CCU 060523-27

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-27 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

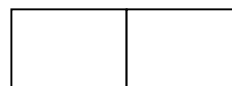
D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur patrimonial du chemin de Chambly et aux conditions stipulées à ladite recommandation, le projet de remplacement d'une face de l'enseigne sur poteau au 5465, chemin de Chambly.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-40 P.I.I.A. SECTEUR PATRIMONIAL CHEMIN DE CHAMBLY – J.E. MONDOU – MME ANNY MARTIN – 5125 CHEMIN DE CHAMBLY – LOT 2 200 833 – ZONE C-587 – REMPLACEMENT FACE DE L'ENSEIGNE SUR POTEAUX ET SUR FAÇADE – RECOMMANDATION CCU 060523-28

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-28 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin



D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur patrimonial du chemin de Chambly et à la condition stipulée à ladite recommandation, le projet de remplacement d'une face des enseignes sur poteaux et sur façade, au 5125, chemin de Chambly.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-41 P.I.I.A. APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES – LES HABITATIONS HARMONIE – MME GINETTE PAQUETTE – RUE GERMAINE GUÈVREMONT – LOTS 3 401 831 ET 3 401 830 – ZONE H-589 – NOUVEAU BÂTIMENT DE 4 LOGEMENTS – RECOMMANDATION CCU 060523-29

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-29 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable à toutes les zones résidentielles, le projet de construction d'un immeuble de 4 logements sur la rue Germaine Guèvremont.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-42 P.I.I.A. SECTEUR TRONÇON #2 GRANDE ALLÉE – DÉPANNEUR GRANDE ALLÉE – M. MICHEL BÉLANGER – 3848 GRANDE ALLÉE – LOT 2 798 255 – ZONE H-681 – RECONSTRUCTION BÂTIMENT COMMERCIAL – RECOMMANDATION CCU 060523-30 – REFUS

Afin de donner suite à la recommandation CCU 060523-30 du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Jacques Lemire

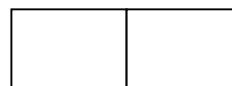
De refuser, dans le cadre du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur tronçon #2 Grande Allée, le projet de reconstruction du bâtiment commercial au 3848, Grande Allée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-43 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2006 – DÉPÔT

Le conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2006 du Comité consultatif d'urbanisme.

Une correction sera apportée à la recommandation CCU 060523-5 en remplaçant « octobre 2006 » par « octobre 2005 ».



SH060612-44 APPROBATION VIREMENTS BUDGÉTAIRES VB-60-06-0009 À VB-60-06-0014 – DOTATION ARRONDISSEMENT

Il est proposé par M. Roger Roy
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver le virement budgétaire VB-60-06-0009, afin de permettre le remplacement d'une superviseure d'activités de loisir trois jours par semaine;

D'approuver le virement budgétaire VB-60-06-0010, requis pour l'achat de sel de voirie, à même la disponibilité budgétaire, au poste du contrat de déneigement;

D'approuver le virement budgétaire VB-60-06-0011, selon les besoins en messagerie, cotisations et affiliation du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;

D'approuver le virement budgétaire VB-60-06-0012, afin de permettre le remplacement d'une secrétaire en congé de maladie, à même le salaire d'un inspecteur dont le poste est vacant;

D'approuver le virement budgétaire VB-60-06-0013, afin de réaffecter une dépense reliée aux bâtiments occupés par des services d'agglomération, aux postes budgétaires pertinents;

D'approuver le virement budgétaire VB-60-06-0014, afin d'octroyer le contrat APP-06-085 pour un montant de 9 391,42 \$, taxes nettes et de combler le coût supplémentaire relié à l'achat d'asphalte durant l'hiver 2005-2006.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-45 COMITÉ DE TOPONYMIE – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MAI 2006 – DÉPÔT

Le conseil prend acte du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2006 du Comité de toponymie.

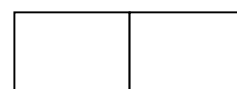
SH060612-46 PROJET RÈGLEMENT DE ZONAGE 1406-46 – M. DANIEL JETTÉ – LOT 89-P – ZONE H-910 – MODIFICATION GRILLE ZONAGE H-908 REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – RECOMMANDATION CCU 060328-4 – ADOPTION SECOND PROJET

Afin de donner suite à l'assemblée publique de consultation, tenue par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert le 12 juin 2006, sur le premier projet de règlement de zonage 1406-46;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver le second projet de règlement de zonage 1406-46.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Monsieur Michel Latendresse, conseiller du district 26, quitte la salle des délibérations et demande que son retrait soit consigné au procès-verbal de la présente séance.

SH060612-47 PROJET RÈGLEMENT DE ZONAGE 1406-45 – VILLE DE LONGUEUIL ET M. ROBERT VINEBERG POUR DÉPOTIUM – MODIFICATION LIMITES ZONE C-260 ET GRILLE-PLAN DE CETTE ZONE ET MODIFICATION GRILLE PLAN ZONAGE I-362 – RECOMMANDATIONS CCU 060425-4 ET CCU 060425-5 – ADOPTION SECOND PROJET

Afin de donner suite à l'assemblée publique de consultation, tenue par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert le 12 juin 2006, sur le premier projet de règlement de zonage 1406-45;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par Mme Lorraine Guay Boivin

D'approuver le second projet de règlement de zonage 1406-45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Monsieur Michel Latendresse, conseiller du district 26 participe à nouveau aux délibérations.

SH060612-48 PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1406-39 – VILLE DE LONGUEUIL – ZONES H-709 ET H-710 – MODIFICATION PLAN DE ZONAGE ZONES H-709 ET H-710 PAR ZONE I-709 – RECOMMANDATION CCU 050719-14 – ADOPTION SECOND PROJET

Afin de donner suite à l'assemblée publique de consultation, tenue par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert le 12 juin 2006, sur le premier projet de règlement de zonage 1406-39;

Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Roger Roy

D'approuver le second projet de règlement de zonage 1406-39.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-49 RÈGLEMENT SH2006-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1412 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – ABROGER SECTION 14 ET CRÉER SECTION 18 – DISPOSITIONS APPLICABLES RUE SOUCY – ADOPTION

Considérant que selon l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 8 mai 2006;

Considérant qu'une copie de ce règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que monsieur Jacques E. Poitras, conseiller, a mentionné à haute voix l'objet de ce règlement et sa portée;



Il est proposé par M. Jacques E. Poitras
appuyé par M. Roger Roy

D'adopter le règlement SH2006-68 ayant pour objet de modifier le règlement
1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SH060612-50 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de
l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

SH060612-51 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le public présent est invité à poser des questions sur les articles à l'ordre du jour
et sur l'administration de l'arrondissement en général.

SH060612-52 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Lemire
appuyé par M. Roger Roy

Que cette séance soit levée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Stéphane Desjardins, président
de l'arrondissement**

**Carmen St-Georges, secrétaire du Conseil
de l'arrondissement**